

Representatives of the Governments of the Union of Soviet Socialist Republics and the Government of Canada met at Ottawa on February 5, 6 and 9, 1976, to discuss fisheries matters of mutual concern. The Soviet side was led by the First Vice Minister of Fisheries for the Soviet Union, Mr. V.M. Kamentsev. Mr. L.H.J. Legault, Director General, International Directorate, Fisheries and Marine Service, Department of the Environment, led the Canadian side.

The Agreement between the Government of the Union of Soviet Socialist Republics and the Government of Canada on cooperation on fisheries in the northeastern Pacific ocean off the coast of Canada was extended for a period of one year beginning February 19, 1976. In addition the Agreement between Canada and the USSR on Provisional Rules of Navigation and Fisheries Safety off the west coast of Canada was extended for one year beginning April 15, 1976.

Pursuant to the Agreed Record of Understanding of August 27, 1975, the two sides exchanged views on matters relating to the elaboration of a bilateral agreement on fisheries cooperation that would establish the terms and conditions governing continued fishing by the Soviet fleet in waters off Canada's coasts, taking into account anticipated legal and jurisdictional changes in the regime of fisheries management in such waters and traditional Soviet fishing.

Both sides expressed satisfaction with the progress achieved in their discussions and agreed to meet again at an early opportunity with a view to concluding the negotiations.

* * * * *

Des représentants du gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du gouvernement du Canada se sont réunis à Ottawa les 5, 6 et 9 février 1976 afin de discuter certaines questions de pêche d'intérêt mutuel. La délégation soviétique était dirigée par le premier Vice-Ministre des Pêcheries de l'Union Soviétique, Monsieur V.M. Kamentsev. Monsieur L.H.J. Legault, directeur-général de la Direction Internationale du Service des pêches et des Sciences de la mer, Ministère de l'Environnement, présidait la délégation canadienne.

L'Accord entre le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le gouvernement du Canada sur la coopération en matière de pêche dans le nord-est de l'Océan Pacifique au large de la côte du Canada fut renouvelé pour une période d'un an à compter du 19 février 1976. De plus, l'Accord entre le Canada et l'Union Soviétique sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêches dans le nord-est du Pacifique au large de la côte du Canada fut renouvelé pour un an à compter du 15 avril 1976.

Conformément au protocole d'entente du 27 août 1975, les deux délégations ont exprimé leurs points de vue sur les questions ayant trait à l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêche qui établirait les modalités régissant la poursuite des opérations de pêche de la flotte soviétique dans les eaux au large des côtes canadiennes, compte tenu des modifications juridiques et juridictionnelles prévisibles au régime de gestion des pêches dans ces eaux, ainsi que des opérations traditionnelles de la pêche soviétique.

Les deux délégations ont exprimé leur satisfaction durant les progrès réalisés et ont convenu de se rencontrer à nouveau dans les meilleurs délais en vue de conclure les négociations.